



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 30649

## Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les récentes négociations de la réforme de la PAC, les 24 et 25 mars derniers. Les récentes décisions sont lourdes de conséquences pour les oléagineux et les protéagineux et constituent un repli stratégique majeur de la part de l'Europe. Les mesures décidées à Berlin, appliquées en l'état, risquent bien d'affecter fortement les revenus de la « Ferme France » et de détériorer gravement l'auto-provisionnement de notre pays et de l'ensemble de l'Europe pour ces matières premières. Dès lors, il est de la plus haute importance de rechercher, au travers des modalités nationales d'application, toutes les possibilités de surmonter le handicap du désengagement communautaire. Aussi, les dispositions à mettre en oeuvre devront s'articuler autour du maintien de l'actuel plan de régionalisation sur les oléagineux, de la préservation des protéagineux au sein du plan céréalier (spécificité géographique, irrigation), de l'exonération de toute réduction supplémentaire des paiements oléoprotéagineux au titre de la modulation. Elles devront également déterminer un complément substantiel au titre des mesures agri-environnementales pour le tournesol et le soja, la mise en place d'un filet de sécurité pour les oléagineux et les protéagineux, afin d'être à parité avec nos principaux concurrents. Des mesures d'appui au développement des productions non alimentaires (fiscalité adaptée, aides à l'investissement, loi sur l'air...). Il lui demande donc de prendre note et de soutenir ces dispositions, sans lesquelles nos productions subiraient un recul sans précédent, et de lui indiquer les mesures qu'il souhaite prendre en la matière.

## Texte de la réponse

Le contexte des négociations était extrêmement difficile. Il est exact que le résultat du compromis de Berlin sur l'Agenda 2000 a été, pour les oléo-protéagineux, en deçà des objectifs de négociation de la France. Il convient néanmoins de rappeler que la France a obtenu certaines garanties afin de limiter l'impact négatif de la proposition initiale de la Commission. Outre la mise en place d'une phase transitoire de deux ans, il a été décidé d'une clause de rendez-vous qui impose de faire un point sur l'évolution du secteur au plus tard deux ans après la mise en oeuvre de la réforme. Le moment venu, cette opportunité pourra être utilisée afin de rouvrir le débat sur ce dossier, compte tenu des perspectives d'évolution des surfaces en oléagineux. La France a également obtenu que soit maintenu son double plan de régionalisation pendant la période transitoire, ce qui devrait atténuer l'effet de la baisse progressive des aides. Le prix de référence qui permettait d'ajuster le niveau de l'aide à la baisse ou à la hausse en cas d'augmentation ou diminution du prix mondial a été supprimé mais l'aide après l'abattement dû au dépassement de la superficie maximale garantie ne peut être inférieure au niveau de l'aide aux céréales. Concernant les protéagineux, la baisse du soutien accordé aux céréales à 63 euros par tonne, compte tenu d'une moindre baisse des prix, décidée à l'occasion du sommet de Berlin, a conduit de facto à une revalorisation du soutien spécifique accordé aux protéagineux, qui a été maintenu à 72,5 euros par tonne. Enfin, un certain nombre de mesures nationales dans le secteur des oléo-protéagineux ont d'ores et déjà été décidées : la mise à disposition sur fonds nationaux de 150 MF afin de mettre en place avant les prochains semis un programme agri-environnemental pour le tournesol, ceci ayant été rendu possible par la déclaration de la Commission annexée à l'accord de Berlin. L'abondement de crédits communautaires permettra de mobiliser

300 MF au total ; le renouvellement en 1999 de l'exonération fiscale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers à hauteur de 240 francs par hectolitre, afin de soutenir la filière non alimentaire. Le Gouvernement, qui comprend l'inquiétude exprimée par les professionnels, suivra avec grande attention l'avenir de cette filière stratégique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30649

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 1999, page 3216

**Réponse publiée le :** 19 juillet 1999, page 4405